

Pour que le développement ait un sens...il faut avoir un lieu où vivre, avoir de quoi manger et un monde auquel croire. Bref, il ne faut pas être en survie.

## ***La réalité de l'urgence sociale à Trois-Rivières***

*Il demeurait avec sa soeur depuis un an, mais, après une dispute, cette dernière l'a mis à la porte. Présentement, il n'a plus d'argent car il a payé des dettes et une amende. Une amie l'héberge depuis quelques jours, mais elle lui demande de quitter. Il est sans abri.*

*Il est au Pavillon Bourgeois depuis quatre mois. Il a 18 ans aujourd'hui et il doit quitter en raison de son âge. Il est sans abri et sans revenu.*

*Les policiers me réfèrent une dame. Elle est avec son garçon de 4 ans. Elle vient de se chicaner avec sa copine, et cette dernière l'a mise à la porte en appelant les policiers en guise de taxi. Ils sont sans abri.*

*Hier, il est arrivé ici en sang (s'est fait battre)...nous avons préféré l'envoyer à l'hôpital vu son état. Il préférerait être hospitalisé à Shawinigan de peur d'être relancé par les types qui l'ont battus. Il a couché au Hamac. Il veut revenir à Trois-Rivières pour faire une plainte officielle contre deux personnes. Il n'a pas d'endroit où rester et aimerait aller dans une maison de réinsertion (vs toxico). Mais pour l'instant il est sans ressource et sans abri.*

*Il a été amené par deux policiers de Trois-Rivières qui ont répondu à un appel signalant un homme en détresse... sans abri et gelé par le froid.*

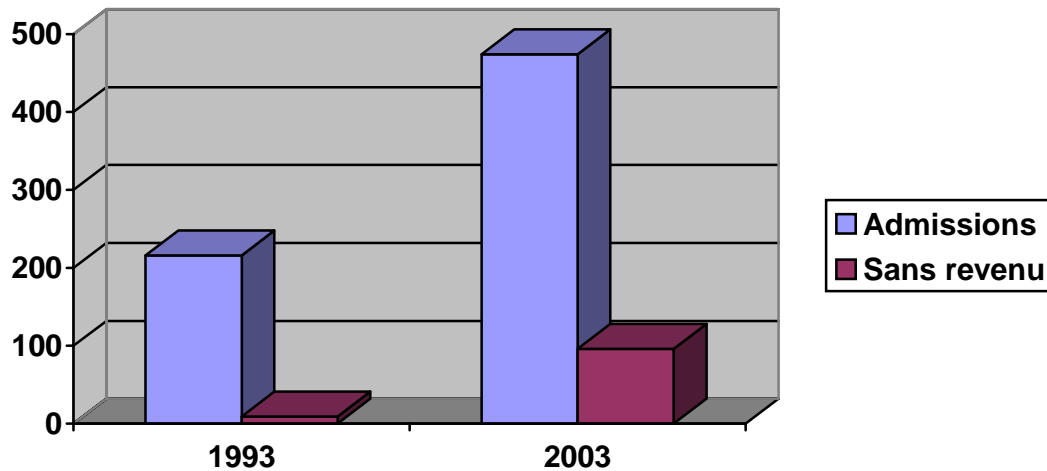
*Une agente de l'aide social n'avait pas vu qu'il avait demandé de ne plus recevoir son chèque par dépôt direct (car son compte est fermé). Donc ...il n'a pas reçu son chèque Il s'est rendu à l'aide sociale. Après vérification, ils voient leur erreur et lui font un chèque "personnel"(chèque vert) que celui-ci ne peut changer par la suite car sa carte d'assurance maladie est expirée et la caissière ne veut rien savoir. De l'autre côté, sa propriétaire s'impatiente et met de la pression sur celui-ci et décide de ne pas lui changer son chèque. Éric dit même qu'elle lui aurait donné une claque derrière la tête...une engueulade s'en suit et Éric quitte ne pouvant plus supporter la situation. Il n'a pas d'endroit où se loger et un chèque inutilisable. Il veut quitter Trois-Rivières, mais il est prisonnier ici.*

*Il n'a plus de travail. Veut se faire opérer une jambe ou un genou. Il n'a aucune source de revenu actuellement (pas de BS ni assurance chômage). Il ne lui resterait que 20 cents dans ses poches.*

Ces six situations ont été tirées au hasard des dossiers du service d'hébergement d'urgence du Centre Le Havre, parmi les 474 admissions au cours de l'année 2003 –en moyenne 40 admissions par mois. Elles sont comme une fenêtre ouverte sur la réalité de l'urgence sociale à Trois-Rivières. On peut y deviner le dénuement, l'isolement et l'impasse dans lesquelles ces individus sont bloqués. L'urgence sociale n'est pas un état, un mode de vie, mais une situation de vulnérabilité où la personne est exposée, sans protection, à des risques qui menacent son intégrité physique et morale. La tâche première de l'intervention en urgence sociale est d'assurer cette protection. La deuxième consiste à faire de la situation d'urgence une occasion de résolution des problèmes, un moment de passage. Et ce qui permet de passer, c'est la résolution des problèmes insolubles pour l'individu seul, livré à lui-même. La troisième tâche est de développer des solutions plus durables au sein de la communauté, en prenant soin d'aménager des passerelles menant des solutions d'urgence aux solutions plus durables. Seul l'accomplissement de ces trois tâches, à travers des services, des activités et des

structures de concertation et de collaboration, peut permettre de relever le défi de la croissance de l'urgence sociale à Trois-Rivières.

Les données recueillies au Centre Le Havre illustre bien cette croissance, qu'on hésite, avec raison, à nommer ainsi...



Le premier élément, le plus visible, de cette croissance, c'est le saut des admissions du simple au double, sur une période de dix ans. En 1993, 216 personnes ont été admises au service d'hébergement d'urgence du Centre Le Havre. Alors que l'année dernière, c'est 474 personnes qui ont été admises. Ce saut n'est pas dû à la popularité du Centre Le Havre ; les gens admis en hébergement, sont filtrés en fonction des critères de l'urgence sociale. Ceux qui pourraient se débrouiller autrement sont refusés et réorientés. Reste ceux et celles qui n'ont pas d'autres choix.

Le second élément est moins visible, mais révèle mieux encore la profondeur de la fracture sociale. Les personnes admises sans revenu représentaient 4% des admissions en 1993. Dix ans plus tard, elles représentent plus de 20% des admissions. C'est cinq fois plus. Alors, si il y a deux fois plus de gens qui se retrouvent dans une situation de rupture sociale maintenant qu'il y a dix ans, il y a cinq fois plus de gens sans aucune ressource financière.

Ce portrait n'est évidemment pas exhaustif et ne dessine pas tous les traits et les multiples visages de l'urgence sociale. Mais, comme une fenêtre ouverte, il permet de voir, sous un certain angle, la réalité que vise l'expression urgence sociale.

L'interface avec la ville est importante au niveau de l'urgence sociale. La police demeure en 2003 le principal référent du service d'hébergement d'urgence, avant les centres hospitaliers qui suivent derrières avec 96 références. C'est plus de 131 références qui ont

été faites par la police au cours de l'année, dont 67 de la police municipale de Trois-Rivières. Ce n'est pas rien.

### ***Le rôle de la Corporation parapluie en urgence sociale***

La CPUS est une jeune corporation. Elle a été incorporée le 31 mai 2001. Elle est issue d'une concertation qui s'est développée, au cours des dix dernières années, entre les organismes communautaires et les établissements publics qui oeuvrent dans la sphère de l'urgence sociale à Trois-Rivières. Les organismes communautaires membres de la CPUS sont Le Centre Le Havre, La Maison de Transition de la Batiscan, Le Réseau d'Habitation Communautaire de la Mauricie, Le Service d'intégration travail, Point de Rue ainsi que Les Artisans de la Paix. La CPUS a fait un bon dans son développement grâce au programme fédéral d'Initiative de Partenariat en Action Communautaire qui soutient la lutte contre l'itinérance à Trois-Rivières et facilite le développement des structures de concertation, depuis plus de quatre ans. Le Plan Communautaire de lutte à l'itinérance adopté par l'Agence de Santé et des Services Sociaux en 2003 sert de cadre de référence pour les organismes membres de la CPUS.

La CPUS joue un rôle de développement pour les organismes membres. Ce développement est orienté principalement vers la capacité d'agir ensemble des organismes et la reconnaissance de l'importance de la lutte pour sortir les gens de l'urgence sociale à Trois-Rivières. Les activités les plus visibles de la CPUS sont les colloques et les forums autour de la thématique de la lutte contre l'itinérance et *La nuit des sans abri*.

### ***La politique de développement social de la ville et l'urgence sociale***

Si la politique de développement social n'est pas exclusivement lutte contre la pauvreté, elle est nécessairement lutte contre l'exclusion sociale. Le développement social n'est pas l'amélioration du bien-être de ceux et de celles qui sont déjà confortables dans l'assurance de leur place. Le social comme objet de développement apparaît dans l'écart qui se creuse et s'installe entre des citoyens autour des conditions permettant l'intégration et la participation à la vie de la communauté. Dans cette perspective, faire du développement social, c'est travailler à réduire cette écart dans la perspective du Bien commun. Ainsi, de cette idée, on peut tirer un principe général : l'importance des actions mises en œuvre dans le cadre de la politique doit être mesurer en fonction de leur impact sur l'écart au niveau de la participation et l'intégration sociale. En bref, et pour le dire directement, sur leur impact sur le social.

Pour cette raison, je suis un peu inconfortable avec le principe qui fait du développement social l'amélioration des conditions facilitant la participation de *tous*. Le *tous*, à mon

sens, doit être compris comme un horizon, celui précisément du Bien Commun, et, surtout pas comme un chacun, n'importe qui, pris individuellement. Ce qui doit être visé, c'est la réduction de cet écart d'inégalité et d'iniquité entre les citoyens et les citoyennes à l'égard des conditions permettant leur participation à la vie de la communauté. Voilà ce qui me semble être la préoccupation première et dernière du développement social : lutter contre l'exclusion, dans l'horizon du Bien Commun. Cela n'implique pas que l'on doive limiter nos actions aux exclus. Loin de là ! Mais on doit nécessairement et impérativement veiller à ce que les actions qui ont une portée générale ne contribuent pas à accroître l'écart dans les conditions de participation. Même que cette action, pour s'inscrire réellement dans une perspective de développement social, doit contribuer à réduire cet écart. Le développement social ne peut et ne doit pas être dissocié de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans cette perspective, on peut situer l'action de la CPUS à l'intérieur du développement social, comme un effort concerté, afin de redonner aux citoyens et citoyennes bloqués dans l'impasse de l'urgence sociale l'accès aux conditions de base permettant leur intégration et leur participation à la vie sociale, réduisant ainsi la fracture sociale et contribuant au Bien Commun de la communauté.

Il nous semble ici que le rôle de la ville doit être surtout un rôle de facilitateur et de collaborateur. Comment aller plus loin que ce qui se fait déjà ? Je crois que nous pourrions aller plus loin ensemble si nous pouvions compter sur la présence d'un représentant de la ville au sein d'une table de concertation sur l'urgence sociale. Des dossiers pourraient être réglés beaucoup plus rapidement et facilement et d'autres, plus facilitant, pourraient être identifiés.

Voici quelques dossiers que nous avons identifiés :

La mise en place d'un dispositif d'action concertée avec la police et les établissements de santé, afin de réduire la judiciarisation des personnes souffrants de troubles mentaux graves et assurer leur prise en charge rapidement, efficacement et au bon moment par les bons services.

La mise en place d'une réglementation facilitante pour la vente du journal de rue *La Galère* avec un mécanisme de suivie, pour s'assurer que la vente du journal demeure dans la perspective du Bien Commun.

La participation d'un représentant de la CPUS à un comité permanent sur l'habitation. Ce comité, analogue à celui mis en place par la ville de Gatineau, pourrait faire converger les forces des différents partenaires et s'assurer que nous allions chercher à Québec et à Ottawa les ressources disponibles pour le développement du logement sociale et abordable à Trois-Rivières. Et ainsi s'assurer que les personnes bloquées dans des situations de rupture sociale puissent en sortir, d'une manière définitive. Il y a beaucoup de fait au niveau du logement, mais les conditions d'accès au logement pour les personnes pauvres sont de plus en plus difficiles, et les gens en situation d'urgence sociale risquent d'y être coincés, faute de pouvoir se loger adéquatement. Nous croyons qu'un représentant de la CPUS sur ce comité ou un comité semblable serait nécessaire.

Nous souhaiterions aussi, avec d'autres partenaires, développer quelque chose comme un observatoire de la précarité et de l'exclusion sociale sur le territoire de Trois-Rivières. Cet outil collectif nous permettrait de mieux évaluer l'impact de nos actions en développement social et d'agir plus rapidement sur les tendances émergentes.

Michel Simard,  
président